



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
27 janvier 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 octobre 2004, à 10 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-53766 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Bataar** (Mongolie) observe que d'importants changements de politique s'avèrent nécessaires, vu les progrès d'ensemble décevants accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il faut en outre redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des réformes nationales, instaurer une bonne gouvernance dans les pays en développement et mobiliser façon générale de nouvelles ressources financières.

2. La Mongolie salue les initiatives cherchant à dégager de nouvelles ressources pour le développement et à cet égard, elle accueille avec satisfaction la création du compte pour le défi du Millénaire par l'Administration des États-Unis. Elle espère que de telles formes d'aide au développement sauront impulser une croissance économique réelle.

3. Un régime commercial international équitable, avec en particulier une libéralisation des échanges mondiaux dans le domaine de l'agriculture et un élargissement de l'accès aux marchés, doit permettre aux pays en développement d'augmenter leurs recettes d'exportation et de les stabiliser. La Mongolie prend acte de l'évolution positive qui a récemment marqué les négociations commerciales et demeure favorable à un traitement spécial et différencié pour les pays dont l'économie est fragile et très peu développée et qui attendent de leurs principaux partenaires commerciaux un libre accès aux marchés et de bas tarifs douaniers sur les importations.

4. En dépit des différentes initiatives prises par la communauté internationale, la situation insoutenable de la dette extérieure demeure un grave obstacle à la poursuite du développement économique et social. La Mongolie s'intéresse particulièrement à des solutions innovantes telles que l'échange de créances contre des programmes de développement social et, à ce propos, elle tient à mentionner l'évolution favorable de la situation de sa dette à l'égard de la Fédération de Russie : l'allègement d'une dette de dix milliards de dollars lui permettra de donner un élan dynamique à son développement économique.

5. L'année 2005 est particulièrement importante puisque les dirigeants mondiaux doivent se réunir pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des

objectifs du Millénaire. Pour sa part, la Mongolie s'apprête à entreprendre un rapport national sur la réalisation de ces objectifs et s'engage à poursuivre une étroite collaboration avec ses partenaires de développement.

6. **M. Lopez** (Cuba) déclare qu'il est d'un intérêt vital pour les pays en développement que la défense de leurs intérêts continue d'avoir pour cadre légitime la Commission. Évoquant les reculs du développement enregistrés au cours des années 90, il constate que, loin de réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, la mondialisation a entraîné le repli du rôle de l'État et a diminué ses capacités économiques et financières à assurer la protection des droits fondamentaux. Malgré son bilan d'échecs, la privatisation continue d'être prescrite comme remède aux pays en développement, cependant que l'imposition aux pays pauvres de sanctions et de mesures économiques unilatérales a eu des conséquences désastreuses.

7. Les catastrophes naturelles qui ont récemment affecté la région des Caraïbes montrent bien à quel point il importe de reconnaître au plan international les besoins spécifiques des petits pays insulaires en développement. Dans ces conditions, Cuba considère comme prioritaires les négociations d'octobre concernant les travaux préparatoires à la Réunion chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le succès de cet examen et de son suivi dépendra de la volonté politique de la communauté internationale tout entière, mais plus particulièrement de celle des pays développés.

8. Cuba s'intéresse vivement à l'analyse par la Commission de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. L'examen de ce point offrira l'occasion d'établir des priorités dans un domaine d'intervention important, par le biais des fonds et programmes de l'Organisation.

9. **M. Kau** (Fidji) souligne que la mondialisation a profondément altéré les moyens d'existence des États Membres : si elle a été source d'opportunités et de richesses, la marginalisation et la division ont eu des effets négatifs pour les pays en développement. Ces effets ont été aggravés par les déficits de l'aide publique au développement, qui revêt une importance cruciale pour la réalisation de certains des objectifs de

développement convenus dans la Déclaration du Millénaire.

10. L'insistance de l'OMC pour des échanges libres et ouverts a été préjudiciable aux pays de taille modeste sur le plan économique comme les Fidji parce que la baisse des prix des produits de base leur a fait perdre des revenus. L'avenir de l'industrie sucrière est incertain, maintenant que le partenariat entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et l'Union européenne est en jeu. Les Fidji savent gré aux pays membres du Groupe ACP et de l'Union européenne des efforts qu'ils font pour défendre les intérêts fidjiens et de leur appel à tenir compte de la situation pénible que traverse actuellement son pays.

11. Les Fidji ne sont pas opposées à la mondialisation ni à la libéralisation du commerce mais elles contestent la précipitation avec laquelle les économies développées ont accéléré le processus, en s'appuyant sur les institutions et instruments multilatéraux et notamment les institutions financières internationales. Il y a un manque d'équité et de justice dans la façon d'appliquer la libéralisation des échanges et les pays en développement sont tenus à l'écart des processus décisionnels importants. Les petites économies insulaires se sont vues contraintes d'accepter l'idée que pour participer au processus politique de libéralisation du commerce, il leur fallait se résigner à voir les effets douloureux à court terme l'emporter de loin sur les avantages à long terme. Le Gouvernement fidjien espère vivement que les assurances d'aide qui ont été faites aux petites économies se concrétiseront en efforts authentiques pour améliorer leur situation et forme le vœu que les futures négociations commerciales trouvent l'issue la plus favorable.

12. Le rythme rapide du changement, associé à la perte de marges concurrentielles et à l'abandon de régimes tels que les systèmes généralisés de préférences, continuent de poser des problèmes aux petites économies, au même titre que les conditions géographiques et climatiques. Le représentant des Fidji se joint donc aux intervenants précédents pour souligner la vulnérabilité et la fragilité des petits États insulaires, que les récents cyclones ont mises en évidence dans les Caraïbes. À ce propos, les Fidji espèrent que la Réunion internationale qui doit avoir lieu en janvier à Maurice pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade aboutira à

de nouveaux partenariats susceptibles d'aider les petits États insulaires en développement à s'adapter.

13. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan) observe que les difficultés extraordinaires rencontrées au cours de l'année précédente ont détourné l'attention des États Membres des questions de développement. La session actuelle de l'Assemblée générale offre l'occasion de s'engager à fond dans les travaux préparatoires à l'examen de la Déclaration du Millénaire, prévu pour 2005, et à la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement reste un problème essentiel du programme pour le développement mondial. Il est confirmé, une fois de plus, qu'une forte mobilisation de ressources financières est indispensable pour assurer l'exécution intégrale et dans les délais voulus des engagements pris à Monterrey. Le Kazakhstan attache donc une grande importance aux études sur les formules innovantes et inédites de financement du développement. Mais les moyens les plus importants pour éliminer la pauvreté demeurent la mobilisation des ressources intérieures et leur utilisation efficace, notamment par le microfinancement, ainsi que la mobilisation active de l'aide internationale.

14. Inquiet devant la marginalisation des économies en transition et l'aggravation de la situation économique des pays à économie peu diversifiée, le Gouvernement kazakh compte participer activement aux débats sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale pour ouvrir de nouvelles perspectives d'appui aux efforts faits par ces pays pour avoir accès aux marchés mondiaux et devenir membres de l'OMC.

15. Étant lui-même un pays sans littoral, le Kazakhstan est convaincu que les intérêts des pays enclavés doivent être pleinement pris en compte dans les décisions sur le développement économique, le commerce international et la coopération interrégionale. Notant les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action d'Almaty, il espère que les prochaines discussions aboutiront à des recommandations tendant à élargir les partenariats multilatéraux, de façon à établir des systèmes efficaces de transport en transit assurant aux produits des pays en développement sans littoral un accès sûr et fiable aux marchés mondiaux.

16. L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade sera pour la communauté internationale l'occasion de renouveler ses engagements concernant la solution des problèmes qui se posent aux petits pays insulaires en développement.

17. Le développement durable et la protection de l'environnement doivent rester des priorités pour la Commission. Le Kazakhstan a été touché par des catastrophes aussi bien naturelles que dues à l'homme, dont les conséquences humanitaires, sociales et économiques ont compromis le développement durable de toute la région de l'Asie centrale. Aussi lance-t-il un appel en faveur d'un partenariat international mobilisant l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes ainsi que les institutions financières multilatérales pour mettre au point un train de mesures d'aide financière, technique et humanitaire. Une résolution spécifique de l'Assemblée générale sur la mer d'Aral en voie de disparition pourrait jeter les bases de ce partenariat international.

18. Une coopération internationale plus active est également requise sur l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk : il faut espérer qu'une résolution sur cette question donnera lieu à des engagements spécifiques en vue d'atténuer les effets de cette catastrophe technologique.

19. Dans le cadre de la coopération internationale qu'il développe aux fins du développement durable, le Kazakhstan attache une importance extrême à l'accès aux ressources en eau. Compte tenu de l'intérêt capital que revêt l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, la Commission est informée que le Kazakhstan fait actuellement le nécessaire pour devenir partie à cet instrument.

20. **M. Jiménez** (Équateur) fait observer que le fardeau de la dette extérieure qui accable les pays en développement compromet considérablement la durabilité de leur économie et la viabilité de leur régime démocratique. La situation critique des pays à revenu intermédiaire fortement endettés mérite une mention spéciale. À ce jour, la communauté internationale n'a pas pris les mesures voulues pour remédier à la situation extrêmement vulnérable de ces pays. Il faut définir des mesures spécifiques à court et à moyen terme, pour réduire concrètement les pressions actuelles, et fonder les solutions à long terme sur des éléments factuels et sur des indicateurs économiques

précis, qui serviront d'assise à l'élaboration d'un plan prévisible et durable permettant d'assurer le service de la dette extérieure.

21. Le commerce international occupe une place importante dans les stratégies de développement économique et social de l'Équateur. Mais il importe également que la concurrence internationale se situe à un niveau équitable et que les pays en développement bénéficient d'un véritable traitement différencié. Il faut abandonner les pratiques qui faussent gravement la concurrence, telles que l'octroi de subventions ou d'autres mesures d'aide qui reviennent à une concurrence déloyale. L'adoption d'accords bilatéraux et régionaux répondant expressément aux besoins des pays directement concernés peut renforcer l'économie mondiale et promouvoir l'expansion du commerce, les investissements, et la création d'emplois et de revenus. Il faut développer les mécanismes commerciaux préférentiels non soumis à la réciprocité, en termes de niveaux d'accès et de couverture, et en simplifier la réglementation applicable, par exemple celle qui concerne l'origine des marchandises.

22. L'Équateur s'intéresse tout particulièrement aux prochaines manifestations prévues pour examiner l'importante question des migrations internationales, comme la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale. La participation des pays d'origine, des pays de transit et des pays d'accueil est indispensable, comme l'a suggéré la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

23. Il ne fait aucun doute que, face aux catastrophes naturelles et à leurs lourdes conséquences sur le plan humain et matériel, la réaction la plus efficace est la mise en œuvre de mesures concertées, à tous les niveaux, ciblées sur l'atténuation des risques.

24. **M. Bhagwat-Singh** (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources [UICN]) estime que le troisième Congrès mondial de l'UICN pour la conservation de la nature, qui doit se tenir à Bangkok, sera la manifestation la plus importante de 2004 concernant la conservation de la nature et le développement durable, pour l'examen et la discussion des questions pertinentes aux niveaux régional et mondial. Le Congrès doit réfléchir sur les relations entre les hommes, le développement et la conservation

de la nature, et notamment sur les marchés, le commerce et le secteur privé.

25. L'un des indicateurs clefs permettant d'évaluer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement consistant à assurer un environnement durable est la superficie totale des zones protégées. Collectivement, les gouvernements de l'ensemble monde ont réussi à étendre, sur des terres qui couvrent plus de 10 % de la biosphère terrestre de la planète, une forme ou une autre de protection juridique pour préserver la diversité biologique. Ce résultat montre que les objectifs multilatéraux exigeant une action concertée de tous les États Membres sont en fait réalisables en l'espace d'une décennie.

26. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer la protection des écosystèmes marins et pour réduire la menace que représentent les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. L'UICN suit les progrès vers la cible Biodiversité 2010 et juge encourageant le fait que de nombreux gouvernements européens participent à l'initiative visant cette cible. L'Union internationale accueille avec satisfaction les récents programmes de travail adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique concernant les zones protégées et les écosystèmes marins et attend avec intérêt les rapports sur le Projet du Millénaire et sur l'évaluation des écosystèmes du Millénaire.

27. Pour conclure, les délégations sont invitées à faire en sorte qu'il y ait une relation précise entre l'examen des objectifs et le suivi du Sommet de Monterrey. Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait être programmé comme partie intégrante de l'examen au sommet qui sera consacré aux objectifs, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

28. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) fait observer que la communauté internationale, à la veille d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire, n'a toujours pas trouvé de solution aux problèmes que posent la pauvreté, la charge de la dette extérieure, la diminution de l'aide publique au développement, le protectionnisme et l'octroi par l'État de subventions dans le cadre du commerce international, et qui sont liés aux transferts de technologie. Les initiatives visant à résoudre le problème de la dette extérieure ne doivent pas lier l'annulation de la dette à l'aide au

développement. Les efforts faits à cet égard méritent d'être salués.

29. La mondialisation doit aller de pair avec une réduction de l'écart technologique qui sépare pays développés et pays en développement. La République arabe syrienne adresse ses félicitations à la Tunisie pour l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information et espère que tous les États Membres participeront à l'événement.

30. Devant les obstacles rencontrés dans les négociations multilatérales en relation avec la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), on peut s'interroger sur la volonté des pays développés de promouvoir le développement. Les pays concernés doivent manifester la volonté politique nécessaire pour faire en sorte que le libre-échange ne desserve pas les intérêts des pays en développement. Les sanctions unilatérales prises à l'encontre de pays en développement sont un obstacle majeur à leur développement économique et social. En outre, elles entravent la jouissance des droits de l'homme et portent atteinte au droit international.

31. La coopération Sud-Sud est aussi un élément déterminant dans la recherche d'une solution aux problèmes qui se posent aux pays en développement. Il est à espérer que le sommet des pays latino-américains et des pays arabes, qui doit se tenir en 2005 au Brésil, contribuera à développer la coopération entre ces deux groupes, de même que la coopération Sud-Sud en général.

32. Bon nombre de conférences et de réunions au sommet des Nations Unies ont mis en évidence les problèmes rencontrés par les pays en développement victimes de l'occupation. L'occupation étrangère est une menace pour le développement durable et porte atteinte aux droits de l'homme tels que le droit à la vie et le droit au développement. La communauté internationale doit accorder un rang de priorité élevé à ces questions, de façon à instaurer un ordre mondial plus juste et à garantir le développement pour tous.

33. **M. Hachani** (Tunisie) souligne que la dette extérieure aggrave la pauvreté. Selon une étude récente sur le problème de la dette de l'Afrique, publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'endettement accablant de ce continent exclut qu'il puisse réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Le transfert négatif des

ressources financières entrave la croissance et accentue la pauvreté. Cette situation, qui n'affecte pas uniquement l'Afrique, ne pourra s'améliorer durablement que s'il y a une véritable volonté politique d'agir. Le rééchelonnement de la dette et la conversion de créances en projets à finalité sociale ou environnementale peuvent stimuler le développement et diminuer la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire. Dans le cas des pays pauvres, l'annulation de la dette est indispensable à la relance de leur économie.

34. Le système commercial multilatéral actuel aggrave la pauvreté. Les pays en développement n'ont pas retiré le profit voulu des avantages de la mondialisation. Tous les membres de l'OMC doivent être associés à la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement, pour assurer un équilibre des échanges et permettre la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur du développement. L'octroi de subventions agricoles excessives, les limitations de l'accès au marché et les conditions draconiennes d'adhésion à l'OMC sont autant de barrières au développement qui entravent l'intégration de l'économie mondiale. La Tunisie prend note avec satisfaction de l'accord de compromis conclu le 1^{er} août dernier par le Conseil général de l'OMC. Ce texte est loin d'avoir réglé les questions fondamentales à prendre en considération mais il permet au moins de reprendre le processus de négociations.

35. La pauvreté est également amplifiée par la fracture numérique. L'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la deuxième phase se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, témoigne que la communauté internationale prend de plus en plus conscience de la gravité de la situation. L'objectif du Sommet mondial est de mettre en perspective la fracture numérique et de placer le développement au cœur des efforts visant à intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil stratégique de développement. L'Assemblée générale devrait participer au processus aboutissant au Sommet de Tunis et au-delà.

36. La solidarité internationale est une arme contre la pauvreté. S'atteler à la tâche du développement, c'est s'engager dans un processus multidimensionnel à long terme exigeant la mobilisation de ressources financières, humaines et techniques qui sont hors de portée de bon nombre de pays en développement. Il existe ainsi un besoin structurel d'aide extérieure que

seuls les pays riches peuvent fournir. Ces pays doivent tenir leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Mais il faudra identifier et mobiliser d'autres sources de financement pour compenser le déficit de l'aide publique au développement et traduire dans les actes le consensus international contre la pauvreté. Le Fonds de solidarité mondial, établi par l'Assemblée générale, est un outil qu'il faut rendre opérationnel. D'autres propositions et initiatives visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement méritent également d'être saluées.

37. La Déclaration du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable et d'autres conférences et sommets fournissent un cadre d'action qui devrait assurer à l'économie mondiale plus d'équilibre et plus d'équité. La question des migrations et du développement revêt également une grande importance et la Tunisie renouvelle son appel en faveur de l'organisation d'une conférence internationale sur ce thème.

38. **M. Sardenberg** (Brésil), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit qu'il faut créer un environnement international propice pour permettre aux pays en développement de relever les défis de la mondialisation. Comme on l'a reconnu dans le Consensus de Monterrey, le commerce joue un rôle important dans la promotion de la croissance économique, la création d'emplois et le développement. Donner aux exportations de pays en développement un accès aux marchés est non seulement une condition indispensable à la croissance, c'est aussi un facteur essentiel pour la promotion des investissements, tant nationaux qu'étrangers. Il faut inverser la tendance et les fluctuations à la baisse des prix des produits de base.

39. L'adoption à l'OMC de ce que l'on appelle « l'ensemble de résultats de juillet » est une avancée encourageante. Le calendrier prévu pour la conclusion des négociations globales devrait être maintenu, sous réserve d'y inclure la question de l'agriculture. La onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à São Paulo, a recommandé d'inclure la dimension développement dans les négociations commerciales. Elle a également souligné qu'il faut donner aux pays en développement l'espace nécessaire pour atteindre leurs

objectifs de développement et formuler les politiques voulues, de façon à garantir que la mondialisation sera équitable et qu'elle répondra à leurs besoins. Il ne faudra pas perdre de vue les principes reconnus dans la Déclaration sur l'Esprit de São Paulo et dans le Consensus de São Paulo.

40. Il faut créer un environnement favorable à la coopération multilatérale sur les questions fiscales. S'agissant de la dette extérieure, créanciers et débiteurs doivent partager la responsabilité pour prévenir et résoudre les situations difficiles. L'allègement de la dette compte beaucoup pour dégager des ressources utiles à la réduction de la pauvreté, la croissance économique soutenue et le développement durable. La Commission du secteur privé et du développement a apporté une contribution importante en soulignant le rôle que joue le secteur privé dans le développement de l'économie des pays en développement. Le rapport du Directeur général de l'Organisation internationale du travail sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation apporte également une contribution au dialogue sur les problèmes posés par la mondialisation et les opportunités qu'elle offre.

41. Il existe, semble-t-il, un large consensus sur la nécessité d'honorer les engagements pris dans le cadre de divers sommets et conférences des Nations Unies, tout particulièrement ceux qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il faut tout faire pour améliorer la coordination et la coopération, tant au sein du système des Nations Unies qu'au niveau des organismes régionaux et nationaux.

42. L'appui fourni aux pays en développement par le système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire des représentants résidents, est essentiel pour faciliter la coordination des projets et des programmes. Le Groupe de Rio est favorable à l'adoption de mesures spécifiques pour les pays en situation particulière, dont les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Il soutient que, sans vouloir porter préjudice à la fourniture d'une aide prioritaire à certains pays en développement, les programmes et les fonds de l'Organisation doivent être guidés par les principes de l'universalité et de l'admissibilité. Les pays qui ont atteint un niveau intermédiaire de développement, grâce à l'application de mesures d'ajustement structurel, l'ouverture des échanges et l'amélioration des institutions publiques, ont toujours

besoin de l'appui de la communauté internationale pour faire en sorte que leurs efforts soient viables.

43. S'agissant de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, il est à souligner que, si l'on veut assurer la transition d'une société de l'information vers une société du savoir, il faut partager les connaissances sans perdre de vue l'ensemble des dimensions éthiques et socioculturelles du développement durable. La dimension humaine de la fracture numérique est tout aussi importante que la dimension technologique et, quels que soient les programmes à mettre en œuvre, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit être garanti.

44. Le Groupe de Rio espère qu'à sa treizième session, la Commission du développement durable parviendra à un accord sur les politiques d'assistance aux pays dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Le fait que la question des établissements humains sera examinée dans le cadre du premier groupe thématique devrait permettre à la Commission de faire progresser l'application des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

45. Le Groupe de Rio appuie les négociations relatives à un régime international pour la promotion et la protection d'une répartition juste et équitable des bienfaits découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il attend également avec intérêt la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobe, en janvier 2005. L'examen de la Stratégie de Yokohama devrait inclure un appel invitant la communauté internationale à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et à mobiliser des ressources scientifiques, techniques et humaines pour renforcer l'action du secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale. Il faudrait également proposer une aide pour le développement de systèmes d'alerte rapide en vue d'atténuer et de prévenir les effets des phénomènes climatiques extrêmes. Devant les ravages provoqués par les phénomènes climatiques dans la région des Caraïbes, le Groupe de Rio se joint aux organismes humanitaires de l'Organisation des Nations Unies pour solliciter une aide internationale en faveur de la Grenade et d'Haïti.

46. Le Groupe de Rio en est convaincu, la Deuxième Commission apportera une contribution utile à la réunion plénière de haut niveau, qui doit se tenir à l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale. Il attache une importance particulière au point 84 de l'ordre du jour concernant la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui sera examiné par la Deuxième Commission. Comme le reconnaît le Consensus de Monterrey, pour financer le développement, il faut résoudre durablement le problème de la dette extérieure, s'acquitter des engagements convenus pour l'aide publique au développement et mobiliser des flux d'investissement direct aux fins du développement. Lors du débat sur ce point, il faudra étudier les sources de financement innovantes, dans l'esprit du paragraphe 44 du Consensus de Monterrey. Le transfert des ressources vers les pays en développement devrait se faire de façon stable, transparente et prévisible, sans autre conditionnalité. Les propositions faites dans le cadre des discussions sur le suivi de la Conférence de Monterrey devraient être examinées d'un point de vue tant technique que politique. Quant aux documents dont la Deuxième Commission est saisie, leur examen devrait être guidé par le souci de contribuer à la préparation des décisions qui devront être prises en septembre 2005. À cet égard, l'attention des participants est appelée sur le rapport du Secrétaire général ainsi que sur le rapport du groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, constitué par les Présidents du Brésil, du Chili, de la France et de l'Espagne.

47. L'initiative lancée par ces quatre présidents pour combattre la faim et la pauvreté suppose que l'on augmente l'aide publique au développement et que l'on accorde un rang de priorité plus élevé aux mécanismes innovants de financement en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La réunion, le 20 septembre 2004, des dirigeants mondiaux a donné un nouvel élan politique à cet égard. La Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté a reçu l'aval de 108 pays et d'autres suivront sûrement.

48. Depuis son Sommet de Cuzco, le Groupe de Rio a également considéré la nécessité de disposer de mécanismes financiers innovants pour étendre la capacité des gouvernements à faire des investissements publics, en particulier dans le domaine des

infrastructures. Il espère que, le moment venu, les propositions actuellement étudiées recevront l'appui de la communauté internationale. Au cours de sa présente session, la Deuxième Commission devra examiner toute une série de propositions spécifiques en vue de les présenter à la réunion plénière de haut niveau, et particulièrement les propositions concernant l'aide pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

49. Le Groupe de Rio espère contribuer non seulement aux travaux préparatoires de la réunion plénière elle-même mais aussi à ceux d'autres réunions internationales importantes prévues en 2005, dont la réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods et l'OMC, le débat de haut niveau consacré au financement du développement et la session de fond du Conseil économique et social.

50. **M. Rastam** (Malaisie), pense que la mondialisation doit être réglementée de façon que ses avantages puissent être partagés par tous. Il faut instaurer d'urgence un nouvel ordre mondial pour corriger les effets des dysfonctionnements du marché et démarginaliser les pays en développement. Aussi doit-on se féliciter du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitulé : « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous ». Les gouvernements devraient étudier les recommandations de la Commission et prendre les mesures voulues pour garantir la justice et l'équité des avantages de la mondialisation.

51. Les pratiques commerciales équitables sont un instrument essentiel pour stimuler la croissance économique et le développement durable. La Malaisie prend acte avec satisfaction des textes issus de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et pense que les discussions en cours à l'OMC doivent se concentrer sur la dimension développement du commerce. Les principales économies et grandes nations commerçantes des pays développés doivent faire preuve de souplesse et de bonne volonté. Les membres de l'OMC doivent aussi respecter les engagements qu'ils ont pris à Doha de réduire puis d'éliminer les subventions aux exportations et de réduire substantiellement le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Créer des débouchés commerciaux pour les pays en développement n'est pas leur faire la charité, c'est un moyen de les faire

participer pleinement à l'économie mondiale, ce qui les aidera en fait à lutter plus efficacement contre la pauvreté et à créer un environnement mondial plus sûr, plus équitable et plus prospère. Observant que le résultat des politiques commerciales déloyales imposées aux pays en développement est la faim endémique et la pauvreté extrême dans les pays pauvres, le représentant de la Malaisie formule l'espoir que le consensus atteint le 1er août 2004 sur les domaines clés de l'Agenda pour le développement de Doha apportera le plus grand profit à tous les membres, notamment aux pays en développement.

52. Pour sa part, la Malaisie a réalisé la plupart des objectifs de développement du Millénaire mais sans de sérieux efforts, bien des pays en développement ne pourront pas atteindre leurs objectifs à cet égard. Elle lance donc un appel pressant aux pays développés pour qu'ils s'acquittent de leurs engagements en matière d'aide publique au développement car, il faut le souligner, les efforts faits par les seuls pays en développement pour instaurer un environnement national favorable à la croissance économique ne sauraient aboutir sans la coopération et l'aide extérieures et internationales.

53. La Malaisie appuie toute proposition tendant à dégager des ressources supplémentaires d'aide au développement pour combattre la pauvreté et promouvoir le développement humain. Elle salue également les initiatives prises par un petit nombre de pays développés pour s'attaquer au problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés en Afrique et applaudit la détermination des pays africains à mettre en œuvre la vision du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Un grand nombre de pays africains ont pris des mesures positives pour intégrer les objectifs du NEPAD dans leurs programmes de développement nationaux. Un climat politique plus favorable, sous l'égide du NEPAD, a ouvert de meilleures perspectives pour les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique, encore que ce soit surtout dans le secteur des ressources naturelles. Mais tous ces efforts seront vains si l'on ne donne pas aux pays africains l'appui et les moyens voulus, et notamment un accès aux marchés.

54. Il faut saluer la Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté, adoptée le 20 septembre 2004, qui souligne la nécessité d'éliminer définitivement le fléau de la faim et de la pauvreté et d'explorer de nouveaux mécanismes

innovants de financement. Le débat sur les nouvelles sources de financement du développement devrait s'étendre à la nécessité d'instaurer un nouvel ordre mondial et inclure des thèmes comme l'établissement d'un système commercial international plus juste et la réforme de l'architecture financière internationale, en mettant l'accent sur les questions pratiques plutôt qu'idéologiques. La Malaisie, qui attache une grande importance à la coopération Sud-Sud, s'est toujours montrée disposée à partager avec d'autres pays en développement les meilleures pratiques et son expérience en matière de développement et elle continuera d'œuvrer de concert avec tous ses partenaires de pays développés et en développement pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Il faut accorder l'attention voulue au renforcement des capacités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins spécifiques. Aussi la Malaisie se réjouit-elle de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit avoir lieu à Maurice en janvier 2005. Cette réunion doit aboutir à la recommandation de mesures pratiques concrètes pour permettre à ces pays d'arriver à quelque forme de croissance économique et de développement durable.

55. **M. Neil** (Jamaïque) se déclare très satisfait de l'excellente analyse que le Secrétariat a fournie sur la situation actuelle de l'économie internationale. Alors qu'un taux de croissance prévu à 3,25 % pour l'année à venir est une perspective favorable pour l'ensemble de l'économie internationale, les pays en développement, notamment ceux qui ont des ratios dette/revenu élevés, devront atteindre des taux de 6 % à 8 %. Si l'amélioration des institutions publiques est incontournable pour mobiliser les ressources intérieures en faveur du développement, aucun modèle politique ou idéologique particulier ne saurait être imposé aux pays en développement.

56. Vu les effets déterminants que les conditions extérieures exercent sur la croissance des pays en développement dans le contexte de la mondialisation, des règles équitables sont nécessaires pour le commerce; encore faut-il qu'on les applique avec équité. À cet égard, les prochaines négociations commerciales de Doha doivent appliquer des principes

axés sur le développement et s'attacher à corriger les déséquilibres commerciaux. Il faut aussi stabiliser les recettes tirées de l'exportation des produits de base et prendre des dispositions pour encourager les flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement. Il est particulièrement préoccupant de voir qu'une partie substantielle de l'aide publique au développement est affectée à des dépenses de sécurité plutôt qu'aux besoins de développement. En outre, vu la place importante que les transferts de fonds occupent désormais dans les flux de capitaux, il faut trouver de nouvelles formules pour abaisser les frais de transfert. Il est regrettable de constater que, lors de la récente réunion des institutions de Bretton Woods à Washington, l'allègement de la dette n'a fait l'objet d'aucun accord quant au fond.

57. Pour faciliter les transferts de technologie, il importe d'accroître l'externalisation de la production par le biais d'investissements étrangers et d'implantations étrangères d'unités de production. À cet égard, la promotion de l'industrialisation dans les pays en développement est un facteur critique de leur développement et de la diversification de leur économie. S'agissant de la gestion des affaires publiques, il faudrait envisager sérieusement de créer au sein du système des Nations Unies un mécanisme qui aurait pour tâche de régler la gestion macroéconomique mondiale, de coordonner l'ensemble du système de politiques économiques internationales, de corriger les déséquilibres de l'économie mondiale et de faire face aux situations de crise quand elles surviennent. À l'ère de la mondialisation, un tel mécanisme est absolument indispensable. Ce qui s'impose, c'est non seulement une symétrie entre les flux de main-d'œuvre et ceux de capitaux mais aussi une politique plus active en ce qui concerne les flux migratoires, compte tenu de l'effet que la mondialisation a eu sur la répartition de l'emploi. Quant aux réticences des pays développés à proposer un cadre intégré où les pays en développement pourraient participer aux discussions concernant la proposition de taxe internationale, il est à espérer que la question sera résolue au Conseil économique et social.

58. En ce qui concerne la politique de développement, le problème majeur vient de ce que les pays en développement se sont vu imposer un modèle unique, celui du libre marché, alors que ce qu'il leur faut, c'est un espace politique leur permettant de

développer les modèles adaptés à leur propre situation économique, sociale et politique. Cela vaut particulièrement pour le rôle attribué à l'État. Dans la plupart des exemples de développement, notamment dans les pays développés, l'État a joué un rôle important dans la promotion du développement économique. Vu la situation qui prévaut dans bon nombre de pays en développement, il importe que l'État joue un rôle positif dans l'ensemble du processus de développement, même lorsqu'il s'agit d'aider à développer un secteur privé dynamique.

59. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, souligne que la coopération internationale pour le développement doit trouver des approches innovantes, qui inscrivent le développement au cœur des relations internationales et assurent la pleine participation et l'intégration de tous les pays en développement à l'économie mondiale. Il se félicite de l'initiative d'une action mondiale contre la faim et la pauvreté, qui apportera une contribution importante à la réalisation de l'objectif primordial de la Déclaration du Millénaire. S'agissant des objectifs de développement du Millénaire, la lenteur des progrès vers leur réalisation est préoccupante et, pour y remédier, des efforts intégrés et coordonnés doivent être renforcés à tous les niveaux. Le huitième objectif met l'accent sur les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. Mais à ce jour, aucun progrès marquant n'a été accompli pour répondre aux besoins de ces États qui, pris ensemble, représentent près de la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies; de même, aucun mécanisme convenable n'a été mis en place pour mesurer les progrès.

60. Le financement du développement reste indispensable à une croissance soutenue dans les pays en développement. Les pays en développement sans littoral n'ont épargné aucun effort pour mobiliser des ressources intérieures afin de couvrir leurs besoins de développement mais ils ne disposent que de faibles ressources, surtout parce que la croissance économique reste négligeable et que les investissements étrangers directs ne cessent de s'amenuiser. La communauté des donateurs doit aider les pays enclavés, sans leur imposer de conditions ou des procédures complexes, et la communauté internationale doit faire en sorte que les pays en développement sans littoral bénéficient d'une

augmentation de l'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs plus conséquents, de façon à couvrir leurs besoins de développement.

61. Les pays en développement sans littoral sont de plus en plus marginalisés dans le système commercial mondial. L'impossibilité d'accéder à la mer à partir de leur territoire, leur isolement par rapport aux marchés mondiaux, le manque de moyens de transport adéquats et les contraintes des formalités frontalières se sont traduits par des dépenses de transport considérables. Les frais élevés de transport et d'assurance empêchent les pays en développement sans littoral de tirer profit du commerce international et de s'intégrer dans l'économie mondiale.

62. Il y a lieu de se féliciter de l'adoption, le 1^{er} août 2004, de « l'ensemble de résultats de juillet » par le Conseil général de l'OMC : les négociations sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles qui sont actuellement menées à l'OMC devraient faire une large place aux produits présentant un intérêt pour les pays en développement sans littoral, comme le recommandent le Programme d'action d'Almaty et le Consensus de São Paulo. Les pays les moins avancés sans littoral sont heureux de noter l'inclusion de la facilitation des échanges dans le prochain cycle de négociations, étant donné que des mesures efficaces de facilitation des échanges peuvent faire beaucoup pour réduire les frais élevés de leurs transactions commerciales.

63. **M. Song** (République populaire démocratique de Corée) signale que, en dépit de certains progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, la situation économique internationale n'en demeure pas moins grave et qu'elle est loin de répondre aux besoins actuels. Les écarts entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud, n'ont pas été réduits parce que les engagements pris pour l'aide au développement n'ont pas été tenus et que des questions concernant un système économique international équitable et la dette extérieure ne sont toujours pas réglées. Les fonds et dispositifs mis en place pour le développement sont assortis de conditions politiques et d'une logique du profit qui empêchent les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. Les embargos unilatéraux et les mesures arbitraires, récemment imposés pour exercer des pressions politiques et économiques, ont gravement porté atteinte aux droits des pays en développement et constituent

une menace à la paix, à la sécurité et au bien-être mondiaux.

64. Un environnement économique propice à l'élimination de la pauvreté et au développement est indispensable pour atteindre les principaux objectifs de développement convenus au Sommet du Millénaire et au Sommet mondial sur le développement durable. Les pays développés doivent augmenter les volumes de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs vers les pays en développement, sans les subordonner à des conditions politiques préalables, et manifester la volonté résolue de régler le problème de la dette extérieure.

65. Le commerce international est une des principales sources des fonds de développement pour les pays en développement, qui doivent avoir accès aux marchés internationaux dans des conditions équitables. Les organismes internationaux de financement et de commerce doivent permettre aux pays en développement de participer aux processus de prise de décisions. Il faudrait renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Enfin, la communauté internationale doit dénoncer des actions injustifiées telles que les interventions militaires et les blocus économiques, qui portent atteinte à l'indépendance et au développement des États souverains.

66. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée travaille sans relâche à réformer et moderniser ses structures économiques, à stabiliser le revenu de sa population et à redynamiser l'économie, en dépit des tensions militaires causées par des forces extérieures et par des difficultés économiques. Il a également pris des mesures pour résoudre les problèmes alimentaires et énergétiques, en construisant par exemple des centrales hydroélectriques de dimension petite et moyenne. Il entend poursuivre le développement de ses relations de coopération avec la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

67. **M. Mugume** (Ouganda) dit que l'Afrique subsaharienne risque de ne pas atteindre les objectifs de développement du Millénaire car l'Afrique est la seule grande région en développement avec une croissance négative du revenu par habitant et qu'elle est toujours accablée par la pauvreté et le poids de la

dette. Le Gouvernement ougandais s'est donné beaucoup de mal pour créer un environnement macroéconomique propice à une croissance économique soutenue et pour introduire les réformes économiques et politiques rigoureuses qui s'imposent à cette fin. Bien qu'il ait bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Ouganda ploie sous le fardeau insoutenable de la dette.

68. La réalisation des objectifs du Millénaire est étroitement liée à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les pays africains se sont engagés à atteindre ces objectifs et à inverser la tendance à la marginalisation du continent par une bonne gouvernance, une architecture de sécurité viable, l'intégration régionale et le centrage sur les priorités du NEPAD pour un développement durable. Le Gouvernement ougandais s'est engagé dans le processus d'évaluation critique par des pairs et a intégré les priorités du NEPAD dans ses plans de développement nationaux. Au niveau sous-régional, les pays de l'Afrique de l'Est mettent à exécution les projets du NEPAD pour répondre aux problèmes qui se posent dans les secteurs de l'infrastructure, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Il faudra renforcer l'appui de la communauté internationale pour aider l'Afrique à relever les défis identifiés dans le cadre du NEPAD.

69. La répartition inéquitable des bienfaits de la mondialisation reste sans doute la question la plus épineuse du développement communautaire international. Aussi les pays développés sont-ils invités à donner suite aux recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, afin de lever les obstacles structurels et systémiques qui empêchent d'étendre à tous les pays les bénéfices de la mondialisation.

70. Il faut régler des questions telles que les subventions agricoles, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, les barrières non tarifaires et le renforcement des capacités, notamment pour les pays les moins avancés. Ce n'est qu'en élargissant la base de leurs exportations et en éliminant les contraintes sur l'offre que ces pays pourront tirer parti des débouchés commerciaux que leur offrent la loi sur la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés, l'initiative dite « Tout sauf les armes » et d'autres schémas préférentiels. Par ailleurs, il importe au plus haut point que les pays développés tiennent leur engagement de consacrer

0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement mais il faut également accroître l'investissement étranger direct, ramener la dette à des niveaux soutenables et identifier des sources innovantes de financement. Les pays en développement doivent prendre une part plus active à la détermination des objectifs de développement et à l'élaboration de politiques adaptées à leurs besoins et à leurs priorités.

71. Comme l'a souligné Paul Collier dans le discours liminaire qu'il a prononcé le 5 octobre devant la Commission, la pauvreté est, à la fois, une cause et une conséquence de bien des conflits. Les pays de la région des Grands Lacs sont fermement résolus à mener à bien la conférence internationale sur la région, prévue en novembre 2004 à Dar es-Salaam, dont les travaux seront centrés sur la reconstruction après les conflits et notamment sur le désarmement, la démobilisation, la réinstallation, le relèvement et la réinsertion des ex-combattants; les conditions d'une paix et d'une stabilité durables; et la création d'un cadre d'intégration régionale.

72. La Commission doit s'atteler à la tâche d'évaluer le partage des responsabilités pour l'application des déclarations et des stratégies contenues dans le Consensus de Monterrey, l'Agenda pour le développement de Doha, le Programme d'action des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le Programme d'action d'Almaty et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle sera saisie de résolutions, tendant à garantir une répartition équitable des avantages découlant de la mondialisation, et de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, visant à assurer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire. Il lui faudra enfin tenir le pari de mobiliser un appui international en faveur du NEPAD.

73. **M. Sambath** (Cambodge) fait observer que le Gouvernement cambodgien, étant récemment sorti de nombreuses années de guerre et de conflit interne, comprend très bien l'importance primordiale de la paix. Mais, comme le secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323), « pour s'assurer une paix durable en ce début du XXI^e siècle, un État qui sort d'un conflit

armé doit avoir les moyens de relever les défis de la mondialisation ».

74. Le Gouvernement cambodgien accorde une priorité absolue à la réalisation d'une bonne gouvernance. La réussite d'une telle entreprise se joue sur l'action qu'il mène pour consolider la paix, la stabilité politique et l'ordre social; renforcer l'intégration du Cambodge dans les organisations régionales et internationales; forger des partenariats de développement; et promouvoir un environnement macroéconomique et financier favorable. Non content d'avoir adopté les huit objectifs de la Déclaration du Millénaire, il s'en est assigné un neuvième, en relation avec le déminage, le désamorçage des engins non explosés et l'assistance aux victimes.

75. La population cambodgienne commence à ressentir les bénéfices des réformes introduites. Entre 1999 et 2003, l'économie a connu des taux de croissance élevés, surtout dans le secteur industriel, un faible taux d'inflation et une hausse spectaculaire des exportations. Les secteurs du textile-habillement et du tourisme ont contribué pour une large part à l'essor économique du pays et à la création d'emplois. Bien que le secteur agricole soit tributaire des facteurs climatiques, le Cambodge est autosuffisant depuis 1995 pour la production du riz.

76. Les pays pauvres en développement comme le Cambodge ont besoin de l'aide des pays développés pour atteindre leurs objectifs de développement, ce qui sera profitable pour toutes les parties concernées. Le Gouvernement cambodgien invite les pays développés à augmenter de 0,15 % à 0,2 % de leur PNB les flux d'aide publique au développement destinés aux pays les moins avancés, d'ici à 2006, et à prendre les mesures voulues pour inverser la tendance à la baisse de l'APD.

77. Les textes issus des sommets ne sont pas à appliquer de manière sélective. L'importance attachée à la gouvernance et aux questions sociales ne doit pas occulter des besoins des pays en développement tels que l'élargissement de l'accès aux marchés, l'allègement du fardeau de la dette et l'élimination des mesures protectionnistes. Les pays en développement doivent être intégrés à part entière dans le système commercial, économique et financier international. Les ressources financières seront utilement partagées par le biais de l'aide publique au développement. Les ressources nécessaires pour un développement durable

existent au sein de la communauté internationale : il s'agit de les mettre en commun pour le bénéfice de tous. Pour conclure, il faut espérer que l'adhésion du Cambodge à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lui permettra de faire reculer la pauvreté, de retirer tous les avantages possibles de la mondialisation et de s'intégrer pleinement à l'économie mondiale.

78. **M^{me} Soto** (Costa Rica) déclare que le Gouvernement costa-ricien est profondément attaché à un développement économique qui aille de pair avec le développement social. Ce principe a contribué à faire accéder le Costa Rica à un niveau élevé de développement humain, tout en diminuant considérablement la pauvreté. Le Gouvernement costa-ricien a atteint l'objectif de développement du Millénaire visant à diminuer de moitié la pauvreté et à favoriser l'égalité entre les sexes. Selon la loi, le Parlement doit compter au moins 40 % de femmes et, d'après le tout dernier Rapport mondial sur le développement humain, plus de la moitié des personnels d'encadrement et des cadres supérieurs sont des femmes, au Costa Rica. L'accès aux services de santé et à l'éducation y est universel. L'espérance de vie moyenne est de 78 ans, ce qui place le Costa Rica à la vingt-troisième place dans le monde, toujours selon ce rapport.

79. Pour compenser la baisse des prix internationaux des matières premières, le Costa Rica a diversifié ses exportations et a signé un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux avec divers pays du continent, initiatives dont les résultats sont positifs. Le commerce Sud-Sud a été dynamique et a été stimulé par le libre accès aux marchés du Sud. Néanmoins, les principaux acheteurs de produits costa-riciens restent les pays développés et les obstacles commerciaux, de même que les subventions, faussent le marché, freinant la croissance et le développement. Le Costa Rica se félicite de la décision de l'OMC concernant le programme de travail de Doha, dite « l'ensemble de résultats de juillet », qui met l'accent sur le développement, et réaffirme l'exigence d'un système commercial multilatéral équitable pour tous. Pour importants que soient la coopération Sud-Sud et l'échange de pratiques optimales, ce type de coopération est un complément du commerce Nord-Sud et ne saurait s'y substituer.

80. Le Gouvernement costa-ricien s'est engagé à assurer un développement durable et à réaliser les objectifs de développement du Millénaire et il a

élaboré une stratégie nationale de développement pour mieux utiliser ses ressources à cette fin. Il a pris plusieurs engagements internationaux qui devraient améliorer la vie de ses citoyens. Il partage les préoccupations exprimées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et invite les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Kyoto. Les cyclones qui ont frappé Haïti et la Grenade remettent en mémoire la vulnérabilité de bon nombre de petits États insulaires en développement et la nécessité d'assurer le suivi du Programme d'action de la Barbade. La protection et la conservation de l'environnement sont également nécessaires pour le développement durable. Le Costa Rica a déclaré « zones protégées » 25e de son territoire et a établi plusieurs lois et institutions pour trouver un juste milieu entre les politiques de protection de l'environnement et celles de réduction de la pauvreté.

81. En dépit de nombreux progrès, 18,5 % de la population costa-ricienne vit encore dans la pauvreté. Il faut investir dans les infrastructures et trouver des mécanismes novateurs de financement du développement. Aussi le Costa Rica approuve-t-il l'initiative prise par les Gouvernements du Brésil, du Chili, de la France et de l'Espagne pour proposer des sources alternatives de financement, et en particulier la taxation du commerce des armes pour financer la lutte contre la faim et la pauvreté. Les pays en développement ont besoin de gros investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique, des transports et dans d'autres secteurs. Aussi la communauté internationale est-elle invitée à honorer les engagements pris lors de la Conférence de Monterrey. Ce serait aller à l'encontre du but recherché que de pénaliser des pays pauvres comme le Costa Rica, en les excluant des listes de bénéficiaires de programmes de coopération ou de systèmes d'accès aux marchés avec traitement préférentiel, alors même qu'ils font des efforts dans domaines tels que le désarmement, le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la protection de l'environnement et l'accroissement de l'investissement social.

82. Les prochains sommets et conférences consacrés aux questions économiques et sociales doivent être axés sur le développement. La communauté internationale ne doit pas laisser Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement monopoliser les débats et faire oublier l'examen concernant la réalisation des objectifs

de développement du Millénaire et le respect des autres engagements pris au plan international.

83. **M^{me} Filippini** (Haïti) dit que l'écart important qui sépare les espoirs inscrits dans les objectifs de développement du Millénaire et la réalité, surtout dans les pays les plus pauvres, sont dus dans certains cas à des problèmes liés à la gestion intérieure des affaires publiques. Si la vulnérabilité économique est le résultat d'une mauvaise administration, la réciproque est également vraie : la stabilité politique et la démocratie ne peuvent se construire au sein de la pauvreté.

84. Un nouveau sujet d'inquiétudes, c'est que l'environnement macroéconomique actuel, marqué par un ralentissement de la croissance dans les principaux pays développés, pourrait compromettre les efforts faits par les pays en développement pour améliorer leur situation économique et sociale. Il est encourageant de noter que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été reconstitué pour mettre en œuvre le programme d'assistance à long terme et les engagements convenus par de nombreux donateurs dans le cadre de coopération provisoire examiné à Washington (D.C.), en Juillet 2004. Il faut espérer que la priorité donnée à juste titre à l'aide humanitaire en réponse à la récente catastrophe naturelle ne ralentira pas les procédures déjà longues et complexes de décaissement de fonds.

85. Devant les craintes suscitées par la mondialisation, la communauté internationale doit renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement et organiser le multilatéralisme. Les difficultés d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication freinent considérablement l'intégration de pays comme Haïti dans l'économie mondiale. La coopération doit donc être encouragée dans le domaine du transfert de technologies. Le Sommet mondial sur la société de l'information devrait examiner la nécessité d'élargir l'accès aux technologies à plus de gens dans le monde. Le rôle de la coopération Sud-Sud doit être mis en valeur, sans pour autant diminuer l'importance de la coopération Nord-Sud. L'intégration des pays en développement dans le processus de la mondialisation exige des efforts concertés pour lutter contre la faim et la pauvreté. L'initiative de haut-niveau lancée par le Gouvernement brésilien à cet égard, de même que la Conférence sur la dimension sociale de la mondialisation, doivent déboucher sur des mesures concrètes.

86. La Commission doit s'attaquer à la question du service de la dette, qui réduit considérablement la capacité de financer des activités de développement. Le Gouvernement haïtien se félicite des nombreux programmes d'allègement de la dette mis en place par les principaux pays créanciers, qui devraient accorder une attention particulière aux pays les moins avancés exposés aux catastrophes naturelles. Les petits États insulaires en développement sont exposés à des menaces écologiques telles que la désertification, la sécheresse et les inondations. La délégation haïtienne salue les travaux préparatoires à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et mentionne également la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, la treizième session de la Commission du développement durable, les réunions de haut niveau sur le VIH/sida et le financement du développement, le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

87. Les migrations sont une source conséquente de création de richesses, dont bénéficient autant les pays hôtes que les pays d'origine. Compte tenu de leur importance dans l'économie mondiale, le Gouvernement haïtien accueille avec satisfaction l'organisation par le Gouvernement péruvien d'un dialogue de haut niveau sur les migrations. Enfin, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour maîtriser le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

La séance est levée à 13 h 10.